



- ZONAGE REGLEMENTAIRE**
- [UAU] Zone A Urbaniser souple
 - [UAU1] Zone A Urbaniser souple
 - [UAU2] Zone A Urbaniser souple
 - [UAU3] Zone A Urbaniser souple
 - [UAU4] Zone A Urbaniser souple
 - [UAU5] Zone A Urbaniser souple
 - [ZAU] Zone d'urbanisation future après révision ou modification du PLU
 - [A] Zone Agricole
 - [AP] Zone Agricole Protégée
 - [AP1] Zone agricole correspondant à l'emprise du domaine skiable
 - [AS2] Zone protégée où l'on note la présence d'équipements liés à la pratique du ski alpin
 - [AS3] Zone du domaine skiable comprenant des parcours d'évolution d'engins motorisés
 - [AS4] Zone du domaine skiable comprenant des restaurants d'altitude
 - [AS5] Zone du domaine skiable comprenant des yourtes à vocation d'accueil et de restauration
 - [ZN] Zone Naturelle
 - [ZNL] Zone Naturelle de Loisirs
 - [ZNP] Zone Naturelle Protégée
 - [NS] Zone protégée où l'on note la présence d'équipements liés à la pratique du ski alpin
 - [NS1] Zone naturelle correspondant à l'emprise du domaine skiable
 - [NS2] Zone Naturelle correspondant à l'emprise du domaine skiable et au camping des Brévières
 - [NS3] Zone du domaine skiable et du golf
 - [NSL] Zone Naturelle de Loisir
 - [NSR] Zone du domaine skiable et de la base nautique
 - [NSR1] Secteur de taille et capacité limitée
 - [ZNA] Zone Naturelle correspondant à des aménagements nécessaires aux hameaux
 - [UA] Zone Urbanisée d'habitat ancien
 - [UA1] Zone Urbanisée d'habitat ancien
 - [UA2] Zone Urbanisée d'habitat ancien
 - [UA3] Zone Urbanisée d'habitat ancien
 - [UA4] Zone Urbanisée d'habitat ancien
 - [UA5] Zone Urbanisée d'habitat ancien
 - [UB1] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB2] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB3] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB4] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB5] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB6] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB7] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB8] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB9] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB10] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB11] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB12] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB13] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB14] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB15] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB16] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB17] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB18] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB19] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB20] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB21] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB22] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB23] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB24] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB25] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB26] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB27] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB28] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB29] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB30] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB31] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB32] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB33] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB34] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB35] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB36] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB37] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB38] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB39] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB40] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB41] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB42] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB43] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB44] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB45] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB46] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB47] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB48] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB49] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB50] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB51] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB52] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB53] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB54] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB55] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB56] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB57] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB58] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB59] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB60] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB61] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB62] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB63] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB64] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB65] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB66] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB67] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB68] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB69] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB70] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB71] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB72] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB73] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB74] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB75] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB76] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB77] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB78] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB79] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB80] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB81] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB82] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB83] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB84] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB85] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB86] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB87] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB88] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB89] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB90] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB91] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB92] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB93] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB94] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB95] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB96] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB97] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB98] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB99] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte
 - [UB100] Zone Urbanisée très dense à dominante de grands ensembles à l'ambition architecturale forte

- PRESCRIPTIONS**
- [red star] patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
 - [brown house] Bâtiment témoin de l'histoire rurale
 - [green house] Chalet d'alpage
 - [grey house] Élément patrimonial
 - [black house] Exploitation agricole
 - [orange line] Autre : équipements, réseaux et emplacements réservés
 - [red line] Limitation de hauteur au titre de l'article R151-41
 - [brown line] Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives (L151-18)
 - [green star] hauteur maximale
 - [blue star] secteur de taille et capacité d'accueil limitées STECAL
 - [blue star] secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
 - [red star] patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre architectural au titre du L151-19
 - [grey star] Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R.123-11b) : Zone PPRN bleu et violet
 - [orange star] Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R.123-11b) : Zone PPRN orange (maintien à l'existant)
 - [red star] Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisances ou de risques (R.123-11b) : Zone PPRN rouge (non constructible)
 - [pink star] OAP relatives à la réhabilitation, la reconstruction, la mise en valeur ou l'aménagement (L.151-7 4°)
 - [green star] règle hauteur surélévation interdite
 - [red star] secteur à programme de logements de mixité sociale
 - [red star] Implantation des constructions par rapport aux voies, et emprises publiques (L151-18)
 - [red star] Limite de constructibilité afin de préserver une qualité paysagère en bordure du lac de Tignes
 - [red star] Réalisation d'espace libre
 - [red star] Secteur à programme de logements mixité sociale en zone AU (L151-15 et R151-38 3°)
 - [red star] Secteur de diversité commerciale à protéger (L151-16 et R151-37 4°)
 - [green star] Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine (L.151-23 al.2 et R.151-43 6°)
 - [blue star] Zone à aménager en vue de la pratique du ski (L151-38 al.2 et R151-48 3)
 - [green star] Zone humide.
 - [green star] élément de continuité écologique : Coeur de Parc National de la Vanoise
 - [green star] élément de continuité écologique : aire optimale d'adhésion du Parc National de la Vanoise
 - [red star] emplacement réservé

ECHELLE
1:900

Numéro/Objet	Bénéficiaire	Surface	Parcettes
BU 001	Création d'un parking de 40 places	Commune	100
BU 002	Création d'un parking de 20 places	Commune	50
BU 003	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 004	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 005	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 006	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 007	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 008	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 009	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 010	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 011	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 012	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 013	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 014	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 015	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 016	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 017	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 018	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 019	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 020	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 021	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 022	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 023	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 024	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 025	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 026	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 027	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 028	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 029	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 030	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 031	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 032	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 033	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 034	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 035	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 036	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 037	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 038	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 039	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 040	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 041	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 042	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 043	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 044	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 045	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 046	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 047	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 048	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 049	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100
BU 050	Maintenance et entretien de l'ouvrage existant	Commune	100

Commune de Tignes
TIGNES
Plan Local d'Urbanisme
4.4 - Hameaux
Modification n°1

PLU approuvé par délibération du conseil municipal du :
30 septembre 2019

Modification n°1 approuvé par délibération du conseil municipal du :
08 août 2023